

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PB310 Situation d'apprentissage citoyenne			
Ancien Code	ARPB3B10P310	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOPB3100		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas LAMBERT (nicolas.lambert@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à mettre l'étudiant dans la réalité du travail dans le secteur de la publicité.

Les étudiants vont répondre à un briefing réel donné par un client.

Après la période de conception, de création et de réalisation des projets de la campagne de communication, les étudiants vont présenter leurs projets au client.

Il faut préciser que les sujets sur lesquels vont travailler les étudiants vont aussi les faire réfléchir sur l'implication citoyenne de leur futur métier.

Pour information, les années précédentes, les étudiants ont travaillé sur des annonceurs comme Amnesty International, le WWF, Louvain Coopération, la Croix Rouge, îles de paix, Oxfam, Humundi...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**

Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement

1.1.4 Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit

1.1.5 Acquérir et développer son esprit critique

1.1.6 Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente

Sous Compétence 1.2 S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier

1.2.1 S'adapter au fonctionnement de l'entreprise et en particulier travailler en équipe et s'intégrer à la chaîne de production

1.2.2 Appliquer les règles déontologiques et juridiques propres au métier

1.2.3 Répondre aux exigences du monde du travail et se conformer aux contraintes imposées au travailleur

Compétence 2 **Compétences transversales spécifiques à la Catégorie Arts Appliqués**

Sous Compétence 2.2 Compétences "Arts appliqués"

2.2.1 Analyser les tendances et en retirer les différents éléments sémiologiques, sociologiques et psychologiques

2.2.2 Analyser et défendre un projet notamment sous ses aspects techniques, économiques, juridiques et déontologiques

Compétence 3 **Compétences spécifiques**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser le graphisme dans ses technique imposées par la profession

- 3.1.1 Gérer en tant que concepteur l'image sous toutes ses formes
 - 3.1.2 Concevoir une composition graphique lisible et équilibrée
 - 3.1.3 Utiliser la technique graphique la mieux appropriée au projet à réaliser en fonction des ressources, du temps imparti et du budget
 - 3.1.4 Utiliser de manière performante les techniques informatiques les plus adéquates, notamment en photographie, en typographie...
- Sous Compétence 3.2 Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine de la publicité
- 3.2.1 Prendre en compte les objectifs des annonceurs et le comportement des consommateurs dans leurs composantes rationnelles, psychologiques et affectives et répondre à leurs attentes et répondre à leurs demandes
 - 3.2.2 Choisir les médias et les supports les plus appropriés pour véhiculer un message en fonction de la cible concernée
 - 3.2.3 S'adapter aux nouveaux médias et aux nouvelles formes de marketing
 - 3.2.4 Améliorer le book en fonction des dernières évolutions créatives et technologiques
 - 3.2.5 Évaluer le temps nécessaire à la réalisation d'un projet et le coût du travail à réaliser

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l' UE, l'étudiant sera capable de :

- travailler en équipe
- comprendre un briefing annonceur
- comprendre et respecter la stratégie de communication
- proposer des concepts pertinents et originaux
- adapter son comportement pour un fonctionnement optimal de l'équipe
- présenter et argumenter ses recommandations en situation réelle

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB3B10P310A Situation d'apprentissage citoyenne

24 h / 2 C

Contenu

Après le briefing donné par le client les étudiants vont d'abord élaborer une stratégie de marque et de communication, pour ensuite réaliser des campagnes de communication qui seront évaluées par les enseignants avec le client lors d'une présentation/jury par les différentes équipes d'étudiants.

Cette UE est travaillée de façon transversale dans différents cours tels que : Aspects éthiques, juridiques et déontologiques.

Démarches d'apprentissage

Les enseignants vont aider les différentes équipes de travail à améliorer leurs idées et leurs projets par des réunions régulières avec les différentes équipes.

Un directeur artistique externe viendra coacher les étudiants.

Les étudiants vont se rendre compte que les équipes les plus performantes sont celles où tous les membres ont un esprit d'équipe constructif et respectueux et que les comportements trop personnels nuisent à l'efficacité du travail. Cette UE veut démontrer aux étudiants que les métiers de la communication exigent écoute, argumentation, respect du travail de l'autre et remise en question sans nécessaire structure hiérarchique.

Dispositifs d'aide à la réussite

Suivi des différentes équipes quotidiennement par les enseignants.

Sources et références

Cours d'aspects éthiques, juridiques et déontologiques, N. Lambert

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes et présentation powerpoint du briefing annonceur, documentation liée à la recherche stratégique, documentation sur la concurrence, bibliographie du cours de campagne publicitaire

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation des projets s'effectue sous forme de jury.

Les différentes équipes présentent leurs travaux.

Les membres de chaque équipe ont tous la même note.

Dans la mesure où une équipe obtiendrait une note négative, elle devra repasser cette UE au Q3.

100% des points sont donné lors du jury

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

La présence est obligatoire lors du briefing, des séances d'explication et de coaching des équipes ainsi que lors du jury.

La section pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 2 périodes.

Pendant les sessions, tout étudiant(e) retardataire sera envoyé à la Direction.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IA) est autorisée dans le cadre du cours sous les conditions suivantes :

- L'IA générative ne peut pas être utilisée pour plagier ou copier du contenu existant.
- Dans un souci d'intégrité intellectuelle, tout contenu généré par l'IA doit être mentionné comme tel, l'outil utilisé doit être précisé.
- Si l'IA intervient dans un projet d'équipe, il convient de s'assurer que tous ses membres en sont informés.
- Dans le but d'une évaluation équitable et pour éviter les sanctions, l'enseignant concerné doit être informé du recours à l'IA.

En conclusion, nous considérons l'IA générative comme un atout pour l'efficacité créative, à la condition d'une utilisation responsable, dans le respect des règles d'éthique et de transparence. N'hésitez pas à en discuter avec l'enseignant.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).